

DÉCISION DU MAIRE N° 2023/06/102

Objet : 102 - Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'une prestation de spectacle vivant avec l'association À corps Dans'emble pour l'organisation d'un spectacle à La Halle Michel Drucker

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Ville d'organiser un spectacle à La Halle Michel Drucker,

Décide

- De donner son accord à la signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'une prestation de spectacle vivant, conclu avec l'association À corps Dans'emble, domiciliée 44 rue Taison, 57000 Metz, représentée par Laure Fourmy, en sa qualité de présidente, pour l'organisation du spectacle « BAMBIN », qui aura lieu à La Halle Michel Drucker, 1, rue des Halles, 14500 Vire Normandie, le vendredi 06 octobre 2023 à 18h30, et ce pour un montant total de 796 € (TVA non applicable).
Pour ce concert, une billetterie sera ouverte, au tarif unique 2023 de **7,50 €** (et **5 €** pour les enfants de moins de 13 ans).

Fait à Vire Normandie, le 27 juin 2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230629-102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2023

Affichage : 29/06/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Marc ANDREU SABATER

